

la trame toute divisée. L'humidité concentrée
dans la soie sur canons s'expose ^{beaucoup} plus
totalement que celle absorbée par la soie en
particular, vous ~~devez~~ ^{compensez} le reste.

Voici les renseignements qui m'ont été fournis
par diverses personnes et notamment par
M^r Curial D^r actuellement qu'on bourgeois
qui pendant vingt ans environ a exercé la
profession de dévideur de trame avec un grand
atelier de dévidage :

" Le déchet réel de la trame ordinaire ~~réside~~
" près 5 grammes par kilo, celle qui perd 10 grammes
" est considérée comme mauvaise. En conséquence,
" la déduction ne peut être que du quart de
" le déchet pour le dévidage de la trame.

Après avoir causé minutieusement avec
notre collègue Barbier, voici comme nous
envisageons la cause du déchet :

- 1.^o 1/3 au dévidage.
- 2.^o 1/3 au ourletage.
- 3.^o 1/3 au filage, au plai des ourlets et montage,
plus le peignage.

En outre le polissage, qui dans certaines
occasions occasionne un déchet très considérable.

2^{ème} question :

À quel prix doit être payé le dévidage au Marchand f^r
qui s'en est chargé ?

Certainement ce doit être ^{le prix} ~~celui~~ payé réellement
par le M^r f^r qui s'en est chargé, sous que le

maximum puisse excéder celui d'essai. Je dis
 le maximum parce que le dévidage ^{de la laine} est moins
 payé en fabrique que par les maîtres tisseurs.
 En cas de sérieuse contestation, nous pouvons
 comme vous l'avez exigé l'exhibition du livre de dévidage de
 marchand et réécarter à ce dernier que le
 prix qu'il a payé, comme cela se pratique
 à l'égard des degrés poye. C'est tout ce fruit
 de l'ingéniosité à laquelle j'ai mis six livres d'avance.

Je crois devoir vous informer que depuis le
 dire de notre confrère Cresson qui s'oppose
 avec une fermeté peu ordinaire, il a écrit
 et injurié par l'un des défenseurs amis
 brusquement à la porte.



Salutations respectueuses

Thommes

Je si les arbitres n'ont pas d'avis sur
 ces ^{elles} questions sont dignes de la grande audience.

à M. de ...

Messieurs

Messieurs Biot, prêtre, maître des
épars, &c.

Lyon

à Messieurs de M^{rs} Buchard, G^{de} ch. de la Demi-Lune
7. maison Voltaire.

St Jean

Déchet

Dévidage de vitreux
par L. M. f. n

au^{de} de vendredi 20
Jbr 1847.

Recevois par M^r
Rey et Pute.

M^r Cocheret
Et fortueil et Berant